

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
DE L'ANCIEN COMPLEXE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE DE
L'ORBIEL

25 JUIN 2019

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission locale d'information de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie à la préfecture de l'Aude, sous la présidence de M. le Préfet Alain THIRION, le mardi 25 juin 2019 à 14 heures 30.

Participaient à cette réunion :

- M. Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de l'Aude
- Docteur Jean- Jacques MORFOISSE, directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie
- Mme Claudie FRANCOIS-GALLIN, directrice académique des services de l'Education nationale
- M. David BERGERON, conseiller DASEN
- M. Philippe FRICOU, directeur adjoint – direction des risques industriels, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie
- M. Laurent DENIS, chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la DREAL Occitanie
- M. Xavier CRISNAIRE, délégué départemental de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de l'Aude
- Mme Dominique MESTRE -PUJOL, responsable du pôle santé publique et environnementale à la délégation départementale de l'Aude de l'ARS
- Docteur Marie-Pierre ALLIE, médecin de santé publique direction de la Santé publique de l'ARS Occitanie
- M. Lionel MOULIS, ARS Occitanie
- M. Dominique INIZAN, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. Georges VIGNERON, directeur du département Prévention et sécurité BRGM
- M. Jean-Louis NEDELLEC, directeur Unité Territoriale Après Mine Sud BRGM
- Mme Aurélie LABASTIE, BRGM
- Mme Ingrid GIRARDEAU, BRGM
- Mme Aurélie CHEMIN, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. Olivier CATELINOIS, Santé Publique France
- Mme Stéphanie RIVIERE, Santé Publique France
- M. Nicolas FRANCHITTO, Centre Anti Poison et Toxicovigilance (CAPTV)
- Mme Fanny PELISSIER CAPTV
- M. Jean-François DESBOUIS, directeur départemental des territoires et de la mer
- M. Christophe DANJARD, délégation interrégionale de l'Agence Française pour la Biodiversité
- M. Nicolas DODET, délégation interrégionale de l'Aude de l'Agence Française pour la Biodiversité
- Mme Gisèle JOURDA, sénatrice
- M. Hervé BARO, vice -président du conseil départemental de l'Aude

- Mme Muriel CHERRIER, conseillère départementale du canton de la vallée de l'Orbiel
- M. Christian RAYNAUD, conseiller départemental du canton de la vallée de l'Orbiel
- Mme Marion CEZE, collaboratrice de Mme la Députée Danièle HERIN
- M. Roland COMBETTES vice-président Carcassonne agglo
- M. Christophe FERNANDEZ, Carcassonne agglo
- M. Cyril DELPECH, président de la communauté de communes de la Montagne Noire
- M. Alain GINIES, maire de Villeneuve Minervois
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne
- Mme Mirelle GARCIA, maire de Villanière
- M. Max BRAIL, maire de Lastours
- M. Claude BONNET, maire des Martys
- M. Jean-François JUSTE, maire de Conques sur Orbiel
- M Gilles DELAUR, maire de Limousis
- M. Guy CHIFFRE, maire de Fournes Cabardès
- M. Pierre LANÇON, adjoint au maire de Sallèles Cabardès
- M. Luciano STELLA, maire de Villardonnel
- M. Michel ZOCCARATO, maire de Villalier
- M. Eric MENASSI, maire de Trèbes
- M. Didier CARBONNEL adjoint au maire de Trèbes
- Mme Maryse ARDITI, ECCLA
- M. Jean-Louis TEISSIE, président de l'association Terres d'Orbiel
- M. Freddy DESSAUVAGES, association Terres d'Orbiel
- M. Guy AUGE, association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. KASKHA, association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. François ESPUCHE président de l'association gratte-papiers
- M. Frédéric OGE, association gratte-papiers
- M. Jean-Claude THOMAS, association gratte-papiers
- M. Jean-Claude CAPERA, association Patrimoines Vallées des Cabardès
- M. Claude MONTSARRAT, président de l'association des jardins du puisard à Conques sur Orbiel
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M. Robert MONTANE, ancien mineur délégué syndical
- M. Philippe VERGNES, président de la chambre d'agriculture
- M. Sébastien LACUVE, délégué de parents d'élèves école de Conques sur Orbiel
- M. Ludovic MARNEZY, délégué de parents d'élèves école de Trèbes
- Mme Emeline FEVOTTE, déléguée de parents d'élèves école de Lastours
- M. Aurélien HERNANDEZ, délégué de parents d'élèves école de Lastours
- M. Philippe BEHRA, professeur des universités institut national polytechnique de Toulouse Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques
- M. Jérôme VIERS, professeur des universités, université Paul Sabatier
- M. Bruno BERTHET, chargé de mission inondations préfecture
- M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial-préfecture
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire préfecture
- Mme Aurore COLIN, adjointe au chef de bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- M. Olivier BONNOT, stagiaire préfecture

Monsieur le Préfet ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

Il rappelle que la dernière commission locale d'information (CLI) a eu lieu le 13 décembre 2018.

Un bilan des actions engagées dans le courant de l'année 2018 a pu y être présenté avec un focus portant sur les conséquences des inondations. Des spécialistes tels que le médecin de santé publique y ont été associés afin d'apporter des informations en matière de santé et de risques.

Il rappelle qu'à la suite de la crue d'octobre 2018, il a saisi les services de la DREAL et du BRGM pour avis sur les effets des inondations dans la vallée de l'Orbiel. Le BRGM a évalué les impacts de la crue sur la qualité des eaux superficielles et sédiments dans les cours d'eau, le rapport qu'il a établi est en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude. M. le Préfet a également saisi l'ARS, à la suite de cet événement, pour savoir si le risque sanitaire avait évolué et si les préconisations sanitaires devaient être renforcées.

Comme il a été indiqué lors de la dernière CLI, les analyses réalisées sur les eaux courantes de l'Orbiel ont montré des valeurs en arsenic nettement plus faibles qu'au niveau des flocs et eaux stagnantes, et dans des gammes de valeur de ce qui avait déjà été rencontré avant la crue, ce qui a conduit à conclure qu'il n'y avait pas eu de dégradation significative de la qualité des eaux de l'Orbiel en matière de concentration en arsenic après la crue d'octobre. Cependant, comme à chaque crue, des sédiments ou terres impactées en arsenic ont pu être déposés sur des terrains immergés par la crue, l'ARS a néanmoins décidé de renouveler ses recommandations en matière de protection des populations, d'en étendre le périmètre (inclusion de la commune de Trèbes) et de réaliser une nouvelle campagne d'échantillonnage et de mesures en métaux lourds des végétaux autoproduits dans la vallée de l'Orbiel en vue de revoir les recommandations sanitaires, si nécessaire.

Après ce rappel, M. le Préfet fait un point sur l'état d'avancement des actions qui avaient été annoncées en CLI de décembre. Il a organisé dès le printemps 2019, une réunion technique d'échanges entre experts des services de l'État, BRGM et scientifiques indépendants. Le compte-rendu de cette réunion qui s'est tenue le 21 mars 2019 est disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Aude. Il est ressorti de cet échange que les valeurs collectées par les uns et les autres dans les eaux de surface et sédiments des cours d'eau sont cohérentes et dans les mêmes gammes de valeur. Toutefois les scientifiques indépendants n'ont pas conclu sur l'absence d'impact car ils ont estimé ne pas disposer de suffisamment de données sur la durée.

Les scientifiques qui y ont participé ont proposé de poursuivre leurs travaux par la mise en place d'un programme scientifique de recherche, travaux qui pourraient améliorer les connaissances disponibles sur les phénomènes en jeu.

Enfin, au vu des incertitudes constituées par les évaluations conduites par différentes communes et la communication partielle des résultats des analyses effectuées en laboratoire à la demande de tiers et dont il a pris connaissance par des articles de presse, M. le préfet a décidé d'établir avec la DREAL et l'ARS un plan d'actions. Il annonce aux participants les mesures de ce plan:

-sensibilisation des professionnels de santé avec notamment une rencontre animée par l'ARS et Santé publique France en juin 2019

-campagne de prélèvements en juillet menée par le BRGM sur les communes de Mas Cabardès, Lastours, Conques sur Orbiel, Villalier et Trèbes qui portera en particulier sur les sites sensibles fréquentés par des enfants en bas âge : écoles et aires de jeux notamment) qui ont pu être inondés par la crue

-nouvelle campagne d'analyses qui sera lancée en septembre-octobre par l'ARS dans les jardins potagers ayant été inondés par l'Orbiel

-interprétation par l'Ineris des résultats recueillis lors de cette campagne de l'ARS et de ceux recueillis dans le cadre de la campagne complémentaire du BRGM sur les sites sensibles,

-le cas échéant, réévaluation des risques sanitaires encourus par la population suite aux inondations et diffusion de nouvelles recommandations en liaison avec les communes concernées et les professionnels de santé

-mise en place d'un dispositif de réponse téléphonique dès la première semaine de juillet par l'ARS pour répondre aux questions de la population en matière de santé et de recommandations

-mise en ligne d'une foire aux questions

Il donne la parole au Directeur général adjoint de l'ARS Occitanie qui revient sur les actions annoncées en matière de santé publique et rappelle l'impérieuse nécessité de suivre les recommandations notamment celles qui ont été données puis renouvelées pour limiter les risques sanitaires liés à l'ingestion.

Il demande ensuite aux intervenants de présenter les points qui sont inscrits à l'ordre du jour :

- principaux résultats concernant les impacts potentiels de la crue d'octobre 2018
- présentation du programme d'investigation des sites sensibles de la vallée de l'Orbiel en aval du district minier
- présentation de la prochaine campagne d'investigation sur les cultures et les sols des communes inondées de la vallée de l'Orbiel
- point de situation sur les travaux en cours et à venir (Montredon, l'Artus, Nartau, notamment)
- échanges sur les problématiques environnementales et sanitaires en présence notamment de « Santé publique France »

1-PRESENTATION PAR LE BRGM DES PRINCIPALUX RESULTATS CONCERNANT LES IMPACTS POTENTIELS DE LA CRUE D'OCTOBRE 2018

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

2-PRESENTATION PAR LE BRGM DU PROGRAMME D'INVESTIGATION DES SITES SENSIBLES DE LA VALLEE DE L'ORBIEL EN AVAL DU DISTRICT MINIER

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

3-PRESENTATION PAR L'ARS DE LA PROCHAINE CAMPAGNE D'INVESTIGATION SUR LES CULTURES ET LES SOLS DES COMMUNES INONDEES DE LA VALLEE DE L'ORBIEL

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

4-POINT DE SITUATION SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR (MONTREDON, ARTUS, NARTAU NOTAMMENT) PRESENTE PAR LE BRGM

Présentation sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

5-ECHANGES SUR LES PROBLEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

Le débat qui suit ces présentations conduit à évoquer les points suivants :

- préoccupations relatives aux risques sanitaires notamment par inhalation (problématique de la qualité de l'air):

Le professeur Franchitto rappelle le rôle du Centre Anti Poison et Toxico Vigilance (CAPTV) qui intervient en lien, en soutien et en complément des actions menées par le médecin traitant (qui peut faire remonter une alerte) et par les services de l'ARS et dans le cadre de la surveillance de la santé des personnes exposées.

Il précise que s'agissant de la qualité de l'air, selon les études réalisées à travers le monde, le risque par inhalation est considéré comme négligeable sur les terres contaminées par l'arsenic. Le risque le plus sévère est celui lié à l'ingestion. Lorsque les poumons sont atteints, l'origine serait plus à trouver dans une pénétration dans les poumons suite à une ingestion (mains qui ont touché une terre contaminée portées à la bouche et fausse route).

Le Directeur général adjoint de l'ARS revient sur les points exposés plus haut notamment la rencontre organisée en direction des professionnels de santé. Les documents de santé publique France sont d'ores et déjà en ligne sur le site de l'ARS. Ses services restent à la disposition des parents d'élèves, des élus. Des réunions sont également prévues dans les communes concernées en direction du public. Le numéro de téléphone dédié sera opérationnel dès le début du mois de juillet et la foire aux questions qui sera mise en ligne permettra de répondre également aux interrogations de la population.

Comme s'y est engagée l'ARS, les analyses des taux d'arsenic chez les personnes sensibles et susceptibles d'avoir été exposées (enfants et femmes enceintes) pourront être prises en charge par l'ARS sous réserve du suivi du protocole établi avec les médecins traitants.

Enfin, l'ARS a saisi Santé Publique France pour connaître l'opportunité de la réalisation d'une enquête épidémiologique ou d'imprégnation de la population générale. Il conviendrait également de disposer d'un recueil de données sur les habitudes de vie.

M. BEHRA propose que le programme de recherche examine la question de la qualité de l'air. Il serait utile de pouvoir identifier des pics et pas seulement les flux contrairement à la surveillance de l'eau.

Il est rappelé que l'étude d'Ineris de 2006 a conclu, sur la base de mesures de la qualité de l'air, que l'inhalation n'était pas une voie d'exposition majeure. Cette conclusion a ensuite été validé par le comité scientifique réuni autour du préfet en 2007.

Dans le cadre de la campagne en cours par le BRGM, l'INERIS pourra rendre un avis sur la base des analyses dans les sols, qui présentent l'avantage d'intégrer l'ensemble des pollutions et l'intérêt de nouvelles analyses d'air sera examiné.

Il est par ailleurs rappelé que la dangerosité de l'arsenic est variable selon sa forme chimique.

-question de la sécurisation et ou de la dépollution du site de Nartau : la question est posée de savoir si les matières arséniées sur le site de Nartau peuvent être enlevées. Il est également demandé si les sites accessibles au public ne pourraient pas être sécurisés, ceux-ci n'étant pas grillagés. M. le Préfet annonce qu'il saisira le BRGM pour voir ce qui peut être envisagé d'un point de vue technique sur la vallée du Grésillou, à un coût acceptable, notamment en terme de confinement car il est sans doute illusoire d'envisager l'enlèvement complet de ses anciennes verses minières.

En conclusion, M. le Préfet annonce qu'en attendant l'interprétation des résultats des prélèvements, il prendra des mesures de précaution en suspendant les accès à certains équipements qui ont pu être particulièrement exposés, la commercialisation et la consommation des légumes de la vallée de l'Orbiel, l'utilisation des prélèvements dans l'Orbiel et ses affluents et dans les nappes d'accompagnement de ces cours d'eau à des fins de consommation ou de remplissage de piscines, en interdisant la pêche et la baignade dans l'Orbiel. Il s'engage à publier les résultats enregistrés qui seront présentés lors d'une réunion spécifique avec les élus et les membres de la CLI.

Les élus concluent à leur tour en rappelant l'importance que revêtent à la fois l'information des populations qui doivent être le plus étroitement possible associées et celle des élus qui sont un relais auprès de leurs administrés. Ils soulignent également qu'il est nécessaire de réaliser des études permettant d'évaluer les risques et d'engager des actions permettant de protéger les populations même si elles ont très onéreuses, enfin de prendre en compte tous les aspects de la problématique (économique, environnementale, sanitaire).

Chacun des participants est remercié par le Préfet pour sa contribution.

Le Préfet de l'Aude



Alain THIRION

